

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 11 juillet 2014
(convocation du 1 juillet 2014)

Aujourd'hui Vendredi Onze Juillet Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, Mme FRONZES Magali, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, M. LAMAISON Serge, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BOST Christine à Mme. KISS Andréa
M. PUJOL Patrick à M. LABARDIN Michel
Mme. AJON Emmanuelle à M. FELTESSE Vincent
M. AOUIZERATE Erick à M. BOUTEYRE Jacques
M. BONNIN Jean-Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. ANZIANI Alain
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien
Mme DELATTRE Nathalie à Mme DESSERTINE Laurence à partir de 11 h 40
M. FLORIAN Nicolas à M. BRUGERE Nicolas à partir de 11 h 30
M. FRAILE MARTIN Philippe à M. FETOUEH Marik

Mme FRONZES Magali à M. DUPRAT Christophe à partir de 11 h 15
M. GARRIGUES Guillaume à Mme. CHABBAT Chantal
Mme. LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques
Mme. LAPLACE Frédérique à M. RAUTUREAU Benoit
Mme. LOUNICI Zeineb à M. MARTIN Eric
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à M. JUNCA Bernard à partir de 10 h 15
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme. BREZILLON Anne
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT à partir 10 h 40
Mme. PIAZZA Arielle à M. LOTHaire Pierre
M. POIGNONEC Michel à Mme. THIEBAULT Gladys
Mme TOUTON Elizabeth à Mme CALMELS Virginie
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin à partir de 11 h 30

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy, Mme. CAZALET Anne-Marie
LA SEANCE EST OUVERTE

Partenariat entre l'éducation nationale -DSDEN de la Gironde-, l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Gironde - ADPEP- 33 et la Communauté urbaine de Bordeaux - Soutien à la sensibilisation à la citoyenneté et à l'environnement pour un développement durable en milieu scolaire dans le cadre du dispositif des Juniors du développement durable - Convention pluriannuelle 2013-2016 - Avenant n 1 - Autorisation de signature

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2013/0508 en date du 12 juillet 2013, le Conseil de communauté a approuvé la mise en œuvre d'un partenariat entre l'éducation nationale (DSSEN Gironde), l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Gironde (A.D.P.E.P. 33) et notre établissement, afin de soutenir, dans le cadre du dispositif des « Juniors du Développement Durable », des actions de sensibilisation à la citoyenneté et à l'environnement pour un développement durable en milieu scolaire.

Pour ce faire, et afin de pérenniser lesdites actions , une convention pluriannuelle de 3 ans (document joint en annexe), pour la période 2013-2016, a été conclue le 14 août 2013, pour un montant total de 143 000 euros nets, réparti de la manière suivante :

- une subvention de 122 000 € pour la mise en œuvre des actions de sensibilisation et de projets,
- une subvention de 21 000 € pour contribuer au fonctionnement de l'A.D.P.E.P. 33.

La subvention est versée à l'A.D.P.E.P. 33, gestionnaire des fonds, tel que prévu aux articles 8.2 et 8.3 de la convention relatif aux modalités de gestion et de paiement.

L'article 13 prévoit que la convention « *est établie pour une durée de 1 an, renouvelable expressément 2 fois, sous réserve de l'inscription des crédits budgétaires correspondants au budget des exercices concernés* ».

Or, l'article 8.3 de la convention relatif aux modalités de paiement ne prévoyant que des dispositions pour la seule année 2013, ladite convention doit être modifiée pour préciser les modalités de paiement pour les deux années à venir, le cas échéant.

Afin de pouvoir procéder à ces modifications, la signature d'un avenant est donc nécessaire et vous est donc proposé (projet d'avenant joint en annexe)

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 15 du décret-loi relatif au budget, modifié par l'article 84 de la loi n°2009-526 du 12 mai 2009,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration,

VU le décret n°20011-495 du 6 juin 2001 pris en application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée et relatif à la transparence financière des associations des aides accordées par les personnes publiques,

VU la délibération n°2013/0508 en date du 12 juillet 2013 approuvant le projet de partenariat entre l'éducation nationale (DSSEN de la Gironde), l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Gironde (A.D.P.E.P. 33) et la Communauté urbaine de Bordeaux,

VU la délibération n°2013/0947 du 20 décembre 2013, reçue en Préfecture le 2 janvier 2014 approuvant le Budget Primitif 2014,

VU la convention pluriannuelle 2013-2016 en date du 14 août 2013,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE ce partenariat participe à la transmission des savoirs pédagogiques et éducatifs en matière de développement durable et favorise l'émergence d'une génération plus responsable et citoyenne,

CONSIDERANT la nécessité de modifier par avenant, l'article 8.3 de la convention pluriannuelle 2013-2016,

DECIDE

Article 1 : Le projet d'avenant ayant pour objet de modifier l'article 8.3 relatif aux modalités de paiement pour les années 2014 et 2015 est approuvé,

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°1 ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal de l'exercice concerné, chapitre 65, article 6574, fonction 0230, VC00,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 juillet 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
21 JUILLET 2014

PUBLIÉ LE : 21 JUILLET 2014

M. ALAIN CAZABONNE